

# La politique de l'eau et de la nature dans le Puy-de-Dôme

## Bilan des actions de la MISEN pour l'année 2018 et perspectives 2019

*Moules perlières de la Dolore à Fournols – photo DDT63 – nov. 2018*

# Sommaire

**1 - Fonctionnement MISEN**

**2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE**

**3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire**  
**Le bassin de la Dore**

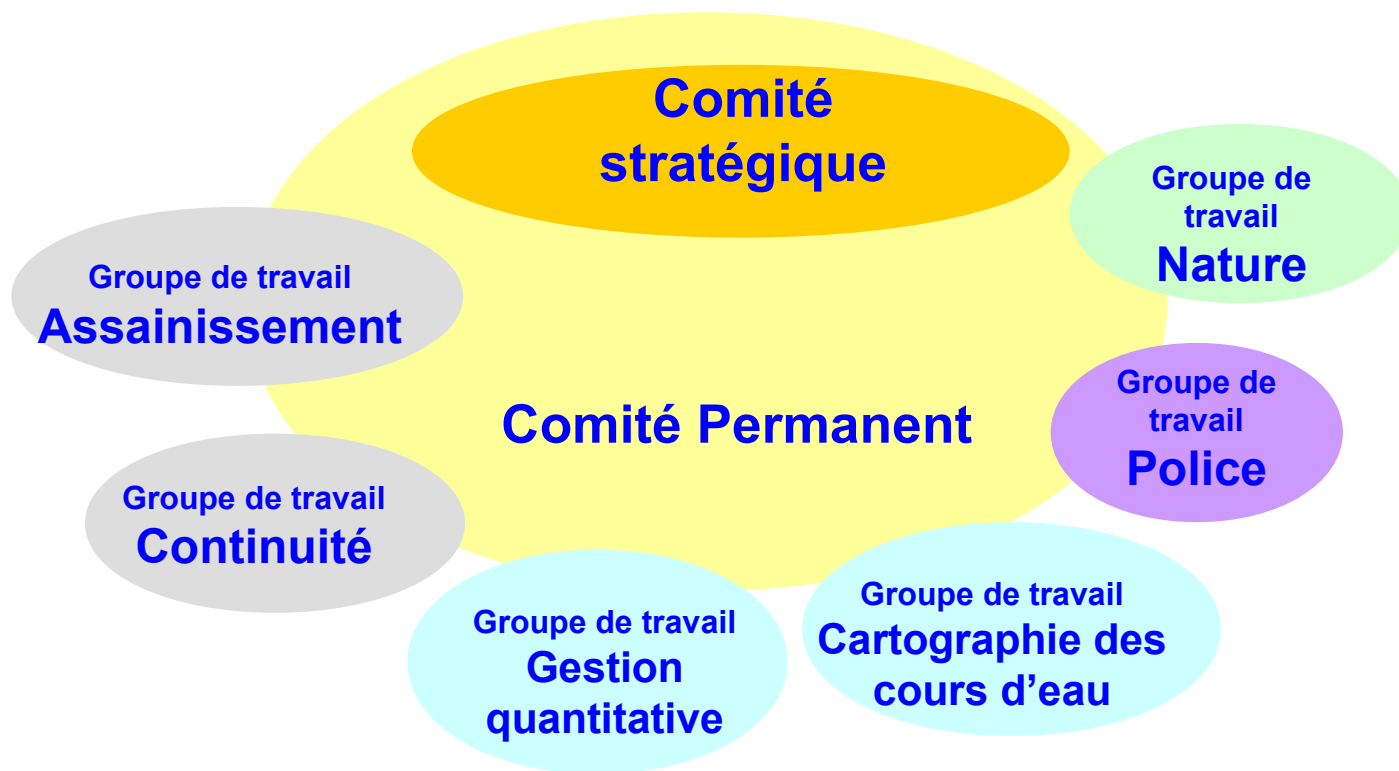
**4 – Eau et agriculture : ZV, cartographie cours d'eau, irrigation**

**5 – Les services publics Eau et Assainissement**

**6 - Accompagner financièrement les actions locales**

**7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales**

# Fonctionnement de la MISEN en 2018



**1** réunion du comité stratégique  
**2** réunions du comité permanent  
Plus de **25** réunions de groupes de travail

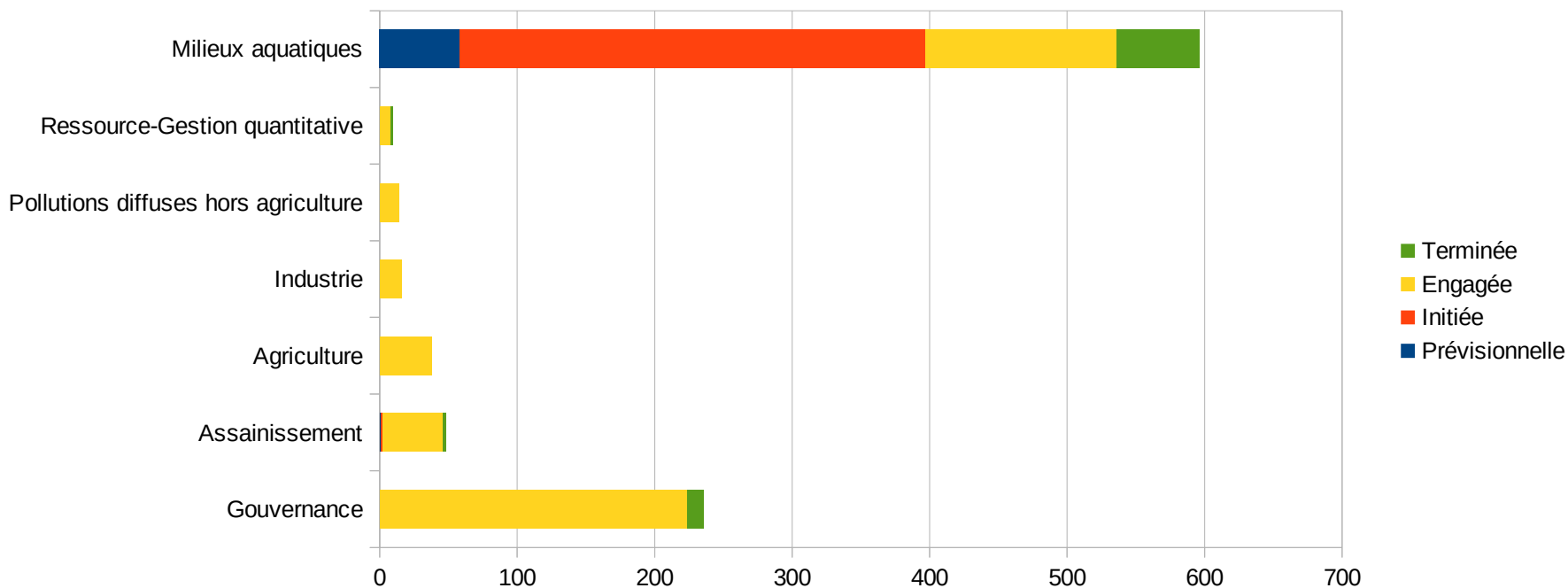
# Le programme d'actions MISEN en 10 axes

- E1 : Structurer et développer une gouvernance eau
- E2 : Gérer la ressource en eau
- E3 : Améliorer et préserver la qualité des eaux
- E4 : Contribuer à la connaissance et à la prévention des risques liés à l'eau
- E5 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques pour un bon état écologique
- **N1 : Protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau NATURA 2000**
- **N2 : Protéger la faune et la flore sauvages**
- **N3 : Prendre en compte en amont les impacts sur l'environnement**
- **T1 : Informer, communiquer et gérer les données sur l'eau et la nature**
- **T2 : Organiser les actions de la police de l'eau et de la nature**

# Le PAOT (Plan d'action opérationnel territorialisé) partie du programme MISEN

## 958 actions sur le Puy-de-Dôme, saisies dans OSMOSE

Thématique	Nb total d'actions	Prévisionnelle	Initiée	Engagée	Terminée	% d'actions achevées ou en cours d'achèvement
Gouvernance	236			224	12	100,00 %
Assainissement	48	1	1	44	2	95,83 %
Agriculture	38			38		100,00 %
Industrie	16			16		100,00 %
Pollutions diffuses hors agriculture	14			14		100,00 %
Ressource-Gestion quantitative	10			8	2	100,00 %
Milieux aquatiques	596	58	339	139	60	33,39 %
<b>Bilan global</b>						<b>90,00 %</b>



# Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE

3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire  
Le bassin de la Dore

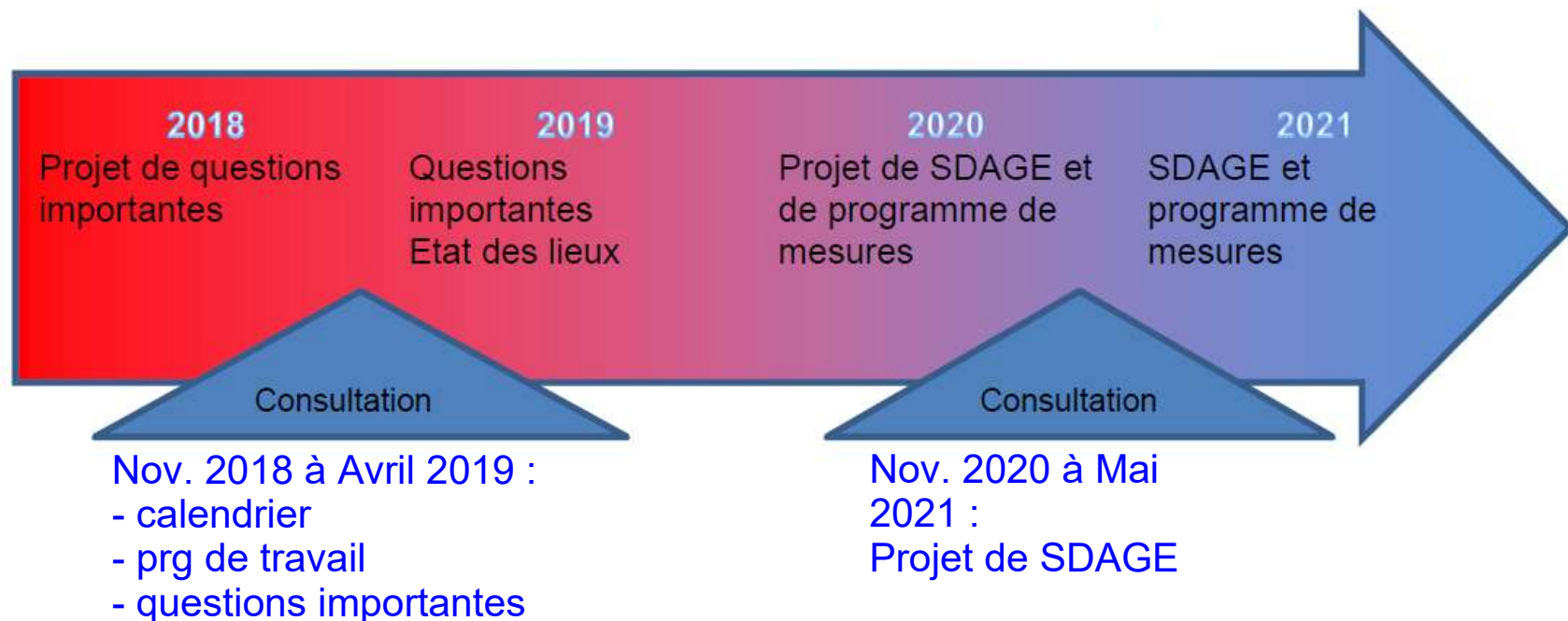
4 – Eau et agriculture : ZV, cartographie cours d'eau, irrigation

5 – Les services publics Eau et Assainissement

6 - Accompagner financièrement les actions locales

7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales

# Calendrier global d'élaboration des SDAGE

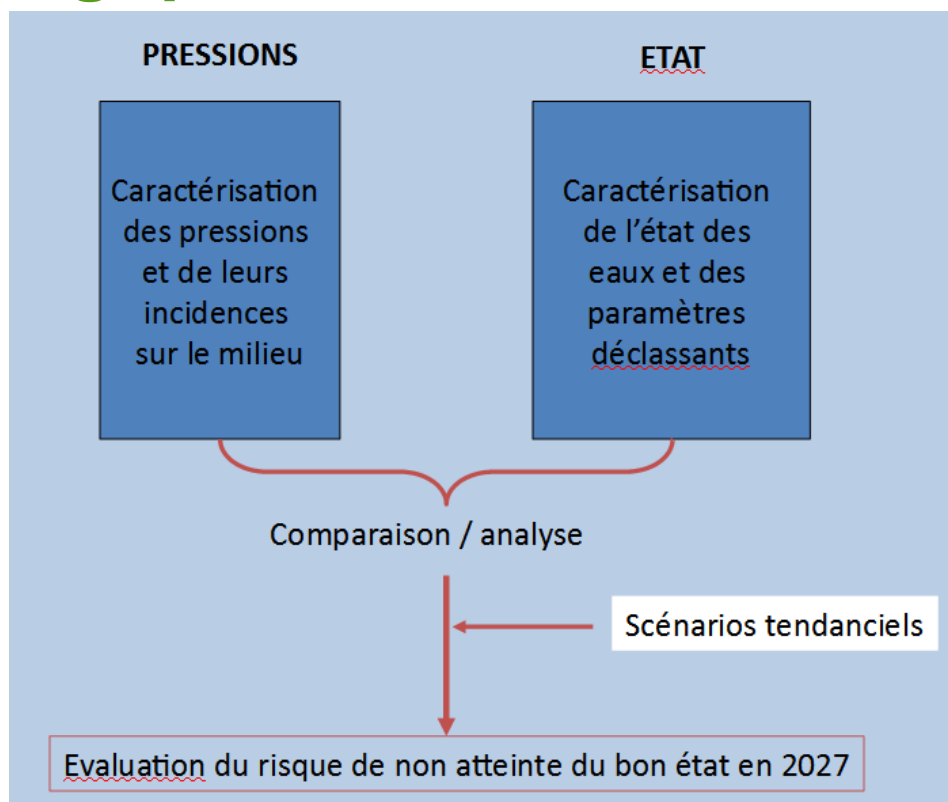


## Consultation :

- Consultation des assemblées (conseils régionaux, conseils départementaux, chambres consulaires, conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ainsi que, lorsqu'ils existent, les établissements publics territoriaux de bassin et, les organes de gestion des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux en tant qu'il les concerne)

- Consultation du public

# La logique Etat-Pressions-Risques

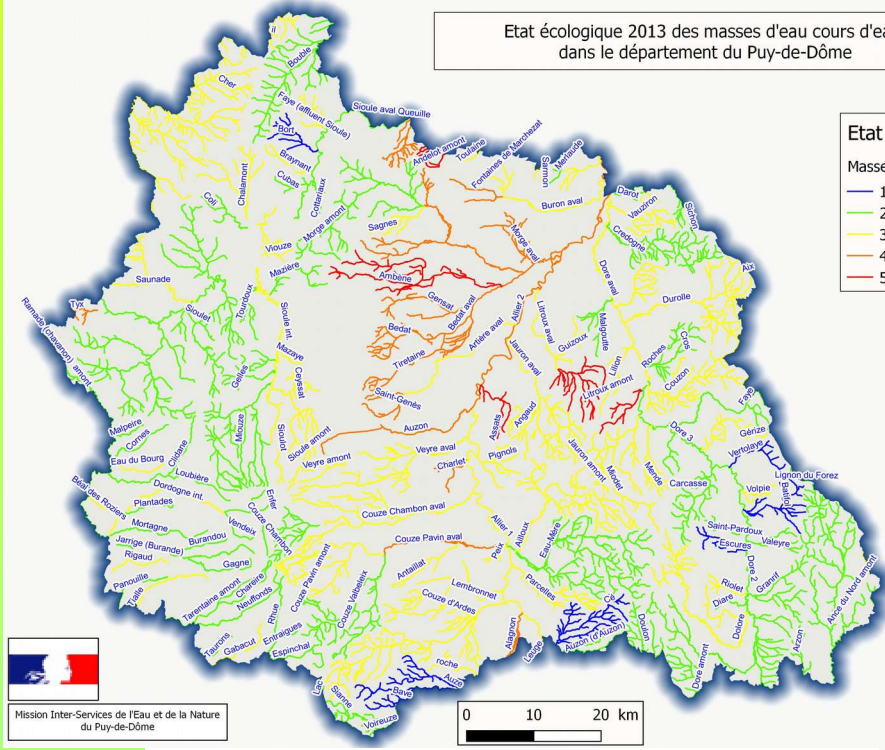


Sur les **masses d'eau en RNAOE**, il faudra :

- engager des actions pendant le cycle (programme de mesures et d'actions)
- proposer une dérogation à l'objectif général de respect du bon état
- prévoir un suivi de l'état des eaux pour voir si les actions ont l'effet escompté (programme de surveillance)



Etat écologique 2013 des masses d'eau cours d'eau dans le département du Puy-de-Dôme



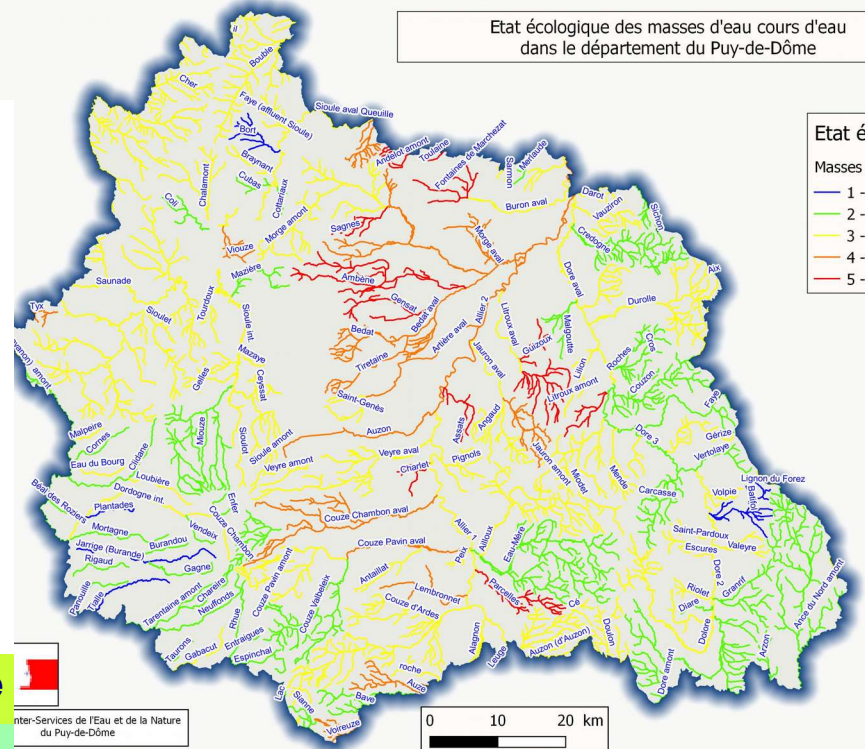
Etat écologique 2013

Masses d'eau cours d'eau

- 1 - très bon état
- 2 - bon état
- 3 - état moyen
- 4 - état médiocre
- 5 - mauvais état

# Comparaison de l'état écologique des masses d'eau cours d'eau entre 2013 et 2016

Etat écologique des masses d'eau cours d'eau dans le département du Puy-de-Dôme



Etat écologique 2016

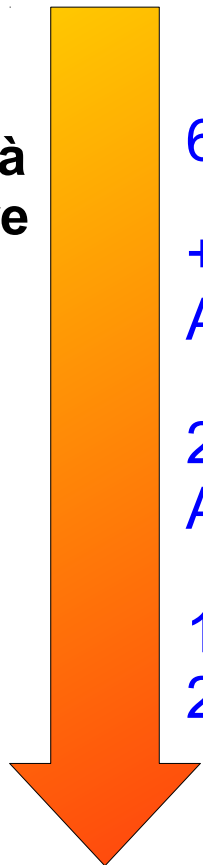
Masses d'eau cours d'eau

- 1 - très bon état
- 2 - bon état
- 3 - état moyen
- 4 - état médiocre
- 5 - mauvais état

# 2

## Organisation de la concertation dans le Puy-de-Dôme

Lancement de la consultation  
(oct 2018) sur LB et AG



**Octobre à novembre 2018**

6 réunions organisées sur le bassin Loire-Bretagne  
+ 2 réunions organisées sur la partie de bassin Adour-Garonne

**Janvier 2019**

2 réunions sur 2 bassins inter-départementaux :  
Allier aval et Alagnon + consultation sur le BV Cher

**Février 2019**

1 réunion départementale de synthèse le 7 février 2019

Clôture de la consultation  
(31 mars 2019)



# Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE

3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur le territoire de la Dore

3.1 – Milieux aquatiques : **continuité, zones humides**

3.2 – Pollutions diffuses : **site de baignade**

3.3 – Pollutions ponctuelles : **site minier, ERU, industriels**

3.4 – Gestion quantitative : **inondation, prélèvements, sécheresse**

3.5 – Gouvernance : **GEMAPI, contrats territoriaux**

3.6 – Richesse faune-flore

4 – Eau et agriculture : ZV, cartographie cours d'eau, irrigation

5 – Les services publics Eau et Assainissement

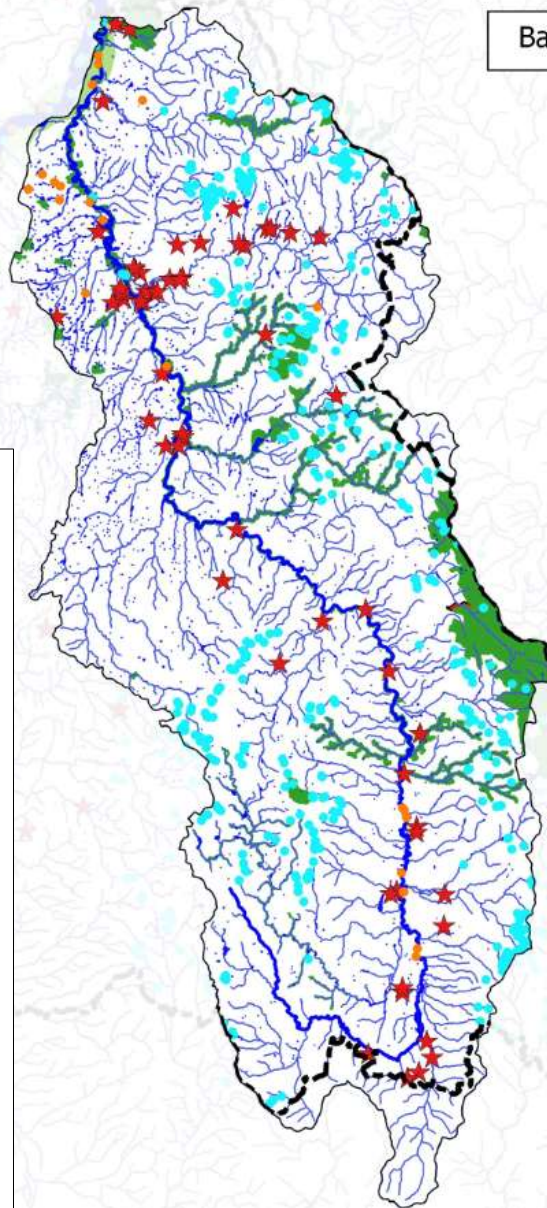
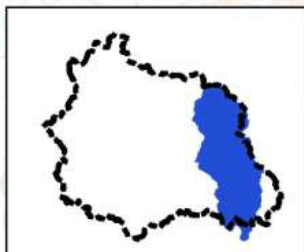
6 - Accompagner financièrement les actions locales

7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales



## La Dore

Bassin versant de la Dore dans le Puy-de-Dôme



### Légende

- Limite de département
- Réseau hydrographique
- Plans d'eau
- Industries
- Prélèvements AEP
- Prélèvements irrigation
- Natura 2000
  - ZSC
  - ZPS

- 3 départements (42, 43, 63)
- 104 communes dont 90 dans le Puy-de-Dôme
- 1 707 km<sup>2</sup> dont 88 % dans le Puy-de-Dôme

- Territoire rural avec des activités forestières, agricoles dominantes, artisanales, quelques industries et du tourisme

- 1 SAGE (2014)
- 2 contrats territoriaux en cours et 1 en élaboration (Fusion en 2019 en 1 CT)

- Réseau Natura 2000 :  
5 ZSC et 1 ZPS,  
2 ENS,

0 5 10 15 20 km



## 3.1

# Amélioration de la continuité écologique sur la Dore



*Avant*

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de St Bonnet le Bourg

Suivi d'opération : CT Dore Amont  
(Aurélien Gesell - Benjamin Faye)

Coût : 40 000 € environ

Subventions : 80 %  
(AELB+Fédération pêche)

Remplacement d'un  
passage à gué busé par un  
pont PIPO



*Après*

# 3.1

## Amélioration de la continuité écologique sur la Dore



*Avant*

Maîtrise d'ouvrage :  
Département du Puy de Dôme

Suivi d'opération :  
DRD Livradois Forez

Equipement de l'ouvrage  
avec 2 pré-barrages

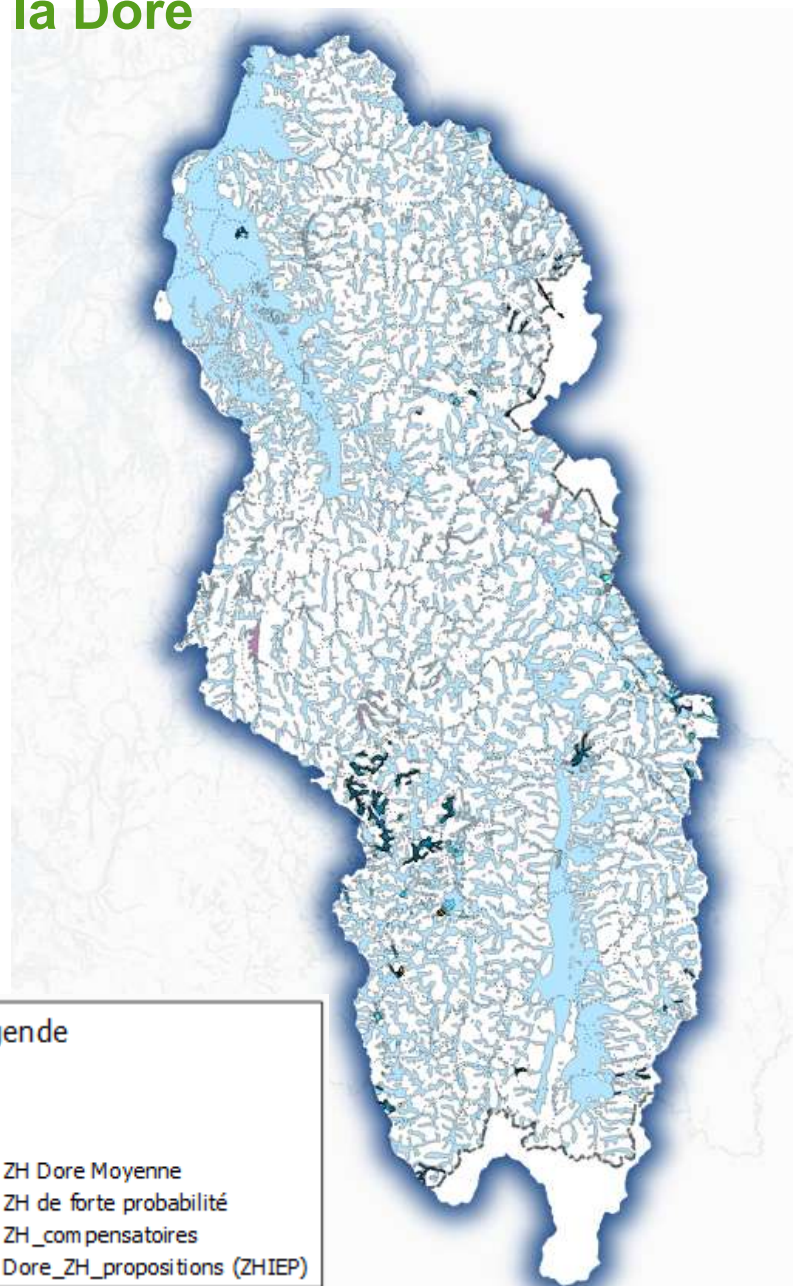


*Après*

# 3.1

## Améliorer la connaissance des zones humides sur le bassin de la Dore

- 2011 : Délimitation des grandes enveloppes de présence potentielle de ZH – Sage Dore – Université J. Monnet St-Etienne,
- 2012 : Délimitation de propositions de 50 ZHIEP dont 9 ZSGE (environ 762 ha) – Sage Dore – Asconit Consultants,
- 2016-2017 : Délimitation de 415 ha de ZH, en tête de bassin versant sur le territoire du CT Dore moyenne,
  - Travaux de restauration d'une ZH à Marat, en cours,
- 2018 : Localisation de 718 ha de ZH sur le territoire du CT Dore amont,



ZHIEP : Zone Humide d'intérêt environnemental particulier  
ZSGE : Zone stratégique pour la Gestion de l'Eau

### Légende

ZH

- ZH Dore Moyenne
- ZH de forte probabilité
- ZH\_com pensatoires
- Dore\_ZH\_propositions (ZHIEP)

## 3.2

# S'assurer de la bonne qualité des eaux de baignade

- Baignade interdite sur la Dore par arrêté préfectoral du 13 juillet 1993
- 6 sites de baignade :

SITE	PROFIL	MISE EN ŒUVRE PROFIL	FERMETURE 2018	CAUSE FERMETURE	CLASSEMENT 2018
AMBERT	Réalisé	++	14/08 ⇨ 31/08	Cyanobactéries	Bon
CUNLHAT	Réalisé	+	14/08 ⇨ 23/08	Cyanobactéries	Bon
AUBUSSON	Réalisé	++			Excellent
THIERS	Réalisé	-			Excellent
ST-REMY	Réalisé	++	18/07 ⇨ 02/08	Cyanobactéries	Excellent
CHABRELOCHE	Non réalisé				Excellent



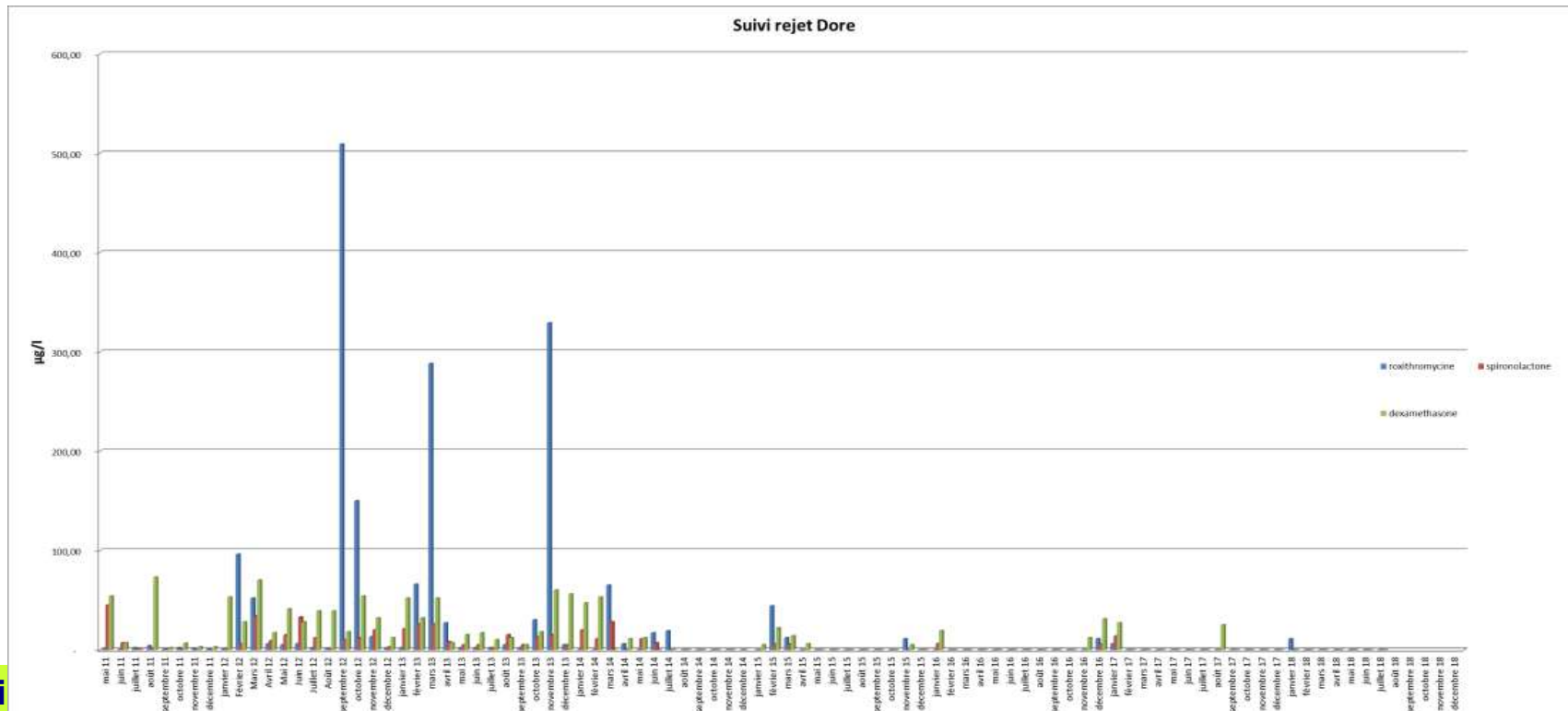
# 3.3

## Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : limiter les rejets de substances prioritaires par les ICPE

Les arrêtés préfectoraux à mettre à jour en priorité sont ceux de SANOFI (fait par AP du 07/11/2018) et SAPEC2. Ensuite ce sera ceux d'ADIAMAS, O-I, Papeteries de Giroux et SAPEC1.

### Cas de SANOFI à Vertolaye :

Les actions de réduction des substances dangereuses prioritaires chez SANOFI permettent de ne plus être soumis à la réalisation d'une étude technico-économique.



## 3.3

# Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : connaissance de l'impact des anciens sites miniers (Miodet)

- L'étude « Directive Déchets de l'Industrie Extractive » (DDIE) du 02/10/2014 recommande la mise en œuvre d'un plan de gestion de la zone de dépôt de résidus miniers de la Molette (principale source de pollution, environ 150 000 m<sup>3</sup>), pour limiter les départs de ces résidus vers le ruisseau du Miodet et de limiter l'infiltration d'eaux dans les résidus.
- Pour l'élaboration du plan de gestion, une caractérisation du site sera réalisée en 2019, elle comprendra la mesure de l'extension du dépôt, des analyses d'eau sur le Miodet (11 points sur 12 mois) et une caractérisation des résidus.
- La remise du plan de gestion est envisagée pour mi-2020.



## Lutter contre les sources de pollution ponctuelles : mettre en conformité les agglomérations vis-à-vis de la directive ERU

### ● Principales stations de traitement sur le BV de la Dore :

- Thiers : 20.000 EH
- Ambert : 9.000 EH
- Agglo. de Saint-Rémy-sur-Durolle : 7.967 EH
- Courpière : 5.833 EH
- Arlanc : 2.700 EH

### ● Non conformité ERU :

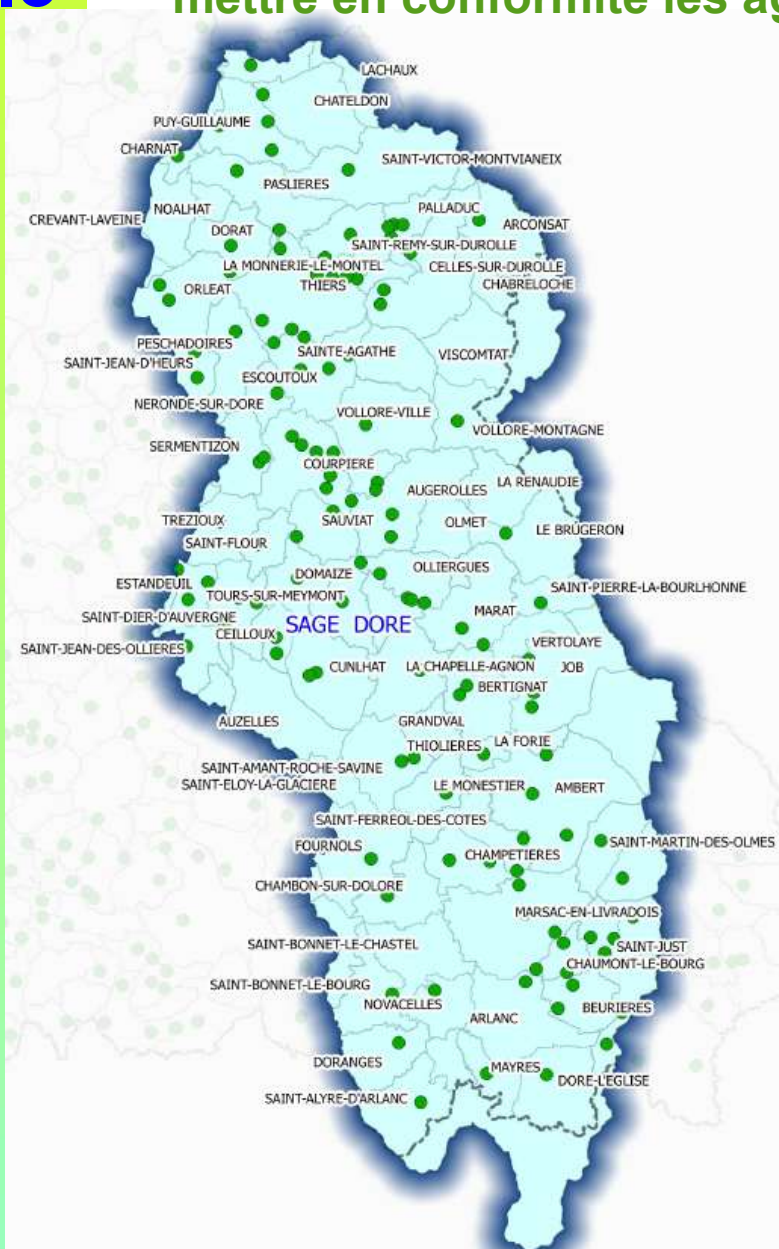
- Agglo. de Saint-Rémy-sur-Durolle => mise en demeure signée en avril 2018

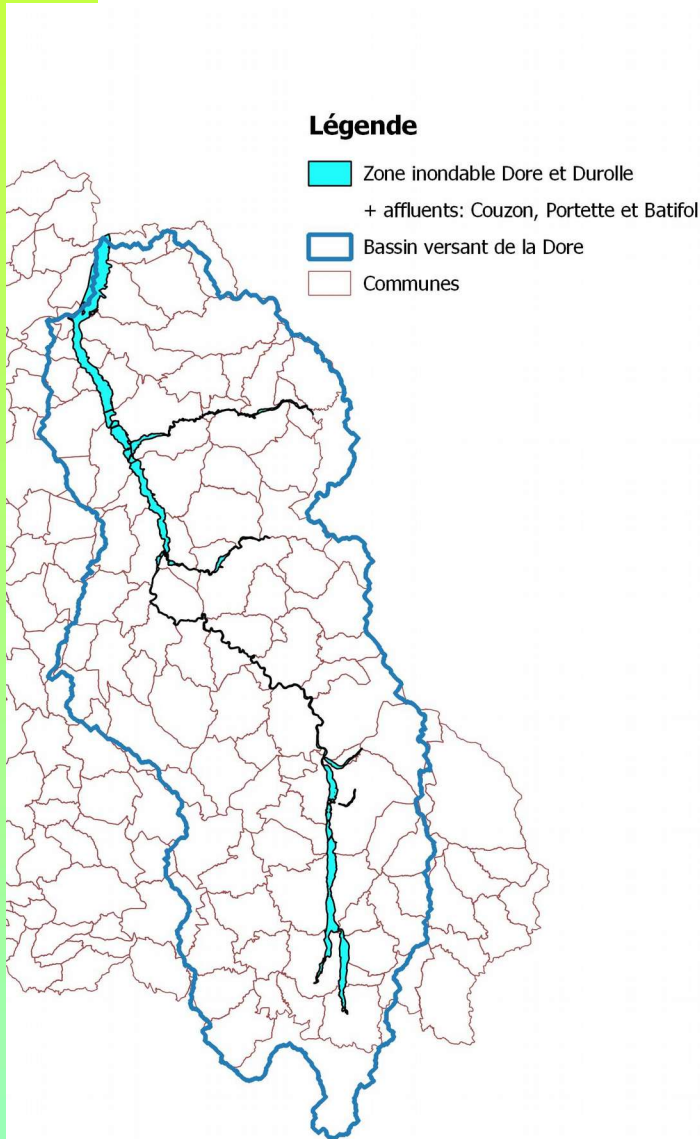
### ● Non conformités, avec blocage urbanisme :

- Arlanc

*Les agglomérations non-conformes ERU ont pu bénéficier de financements prioritaires en 2018 par l'AELB (dernière année du 10° programme).*

*Aides prioritaires dans le 11° programme ciblées uniquement sur les agglo. ayant un impact sur le bon état de l'eau (44 sur le Puy-de-Dôme).*





- **45 communes concernées par l'aléa inondation sur la Dore et ses affluents (Couzon, Portette et Batifol) pour une surface de 46 km<sup>2</sup>.**
- **5 Communes concernées par l'aléa inondation sur la Durolle pour une surface de 3 km<sup>2</sup>**
- **3 PPRNPi :**
  - PPRNPi du bassin de la DUROLLE et de la DORE au droit de THIERS
  - PPRNPi inondation de Courpière
  - PPR inondation de l'Allier des plaines
- **Etudes :**
  - Étude préliminaire PPR haut bassin de la Dore et de la Dolore
  - Atlas des zones inondables de la Dore de l'aval de Courpière à sa confluence avec l'Allier
  - Atlas des zones inondables des grandes rivières DIREN
  - Complément de l'atlas des zones inondables du Puy-de-Dôme

## 3.4

# Gestion quantitative : situation hydrologique 2018

## Mesures de gestion de la ressource en période d'étiage :

- 3 Réunions du comité sécheresse : 2 juillet, 9 août et 28 septembre 2018
- 3 Arrêtés préfectoraux de restriction :
  - du **10 août 2018** sur les BV du Cher, de la Dore et de la Sioule
  - du **28 septembre 2018** sur les BV du Cher et de la Dore
  - du **24 octobre 2018** sur les BV du Cher et de la Dore
- Informations individuelles d'irrigants et demande d'arrêt des prélèvements sur les secteurs où le débit < débit réservé (BV Dore, Eau-Mère)
- Inquiétudes AEP de Thiers : abaissement alarmant de la réserve du barrage de la Muratte corrélée à une baisse de productivité des puits de captage en nappe alluviale de la Dore. Mise en place d'un groupe de travail en octobre.
- Contrôles de l'AFB en août auprès des communes, des agriculteurs, des particuliers ...
- Informations et mise en œuvre des plans de réduction des usages de l'eau des industriels du BV de la Dore
- Communiqués de presse, articles, reportages ...



## Des restrictions de prélèvement d'eau sur le bassin de la Dore avec des conséquences sur les ICPE

- **SANOFI à Vertolaye** (rejet 45%) ; prélèvement d'eau important mais en constante diminution depuis 2012 (2,84 Mm<sup>3</sup> en 2016). Réduction de la consommation de 10 % soit 6000 m<sup>3</sup>/semaine avec une perte d'exploitation de 40 k€ / semaine.

Réduction de 30 % de la consommation d'eau à partir de février 2019

- **Papeterie de Giroux à Olliergues** (rejet 85%) ; réduction de 30 % de la consommation soit 2000 m<sup>3</sup>/semaine ce qui se traduit pas une perte d'exploitation de 25 k€/semaine et un encrassement des machines.

- **Société fromagère du Livradois à Fournols** (DDPP).

- **UNIFRAX à Ambert** : réduction des consommations d'eau de 50 %, soit 1000 m<sup>3</sup>/semaine.

- **PRECIFORGE à Thiers** (établissement dont le prélèvement a très fortement baissé depuis 2003) : Prélèvement via un forage dans la nappe de la Durolle. Mise en place d'un bassin de rétention en juillet 2017 ce qui a fortement réduit la consommation pour atteindre 20 000 m<sup>3</sup>/an.

(division par 10 depuis 2011, par 50 depuis 2003).

**1 SAGE**

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)  
approuvé le 7 mars 2014,  
après 12 années d'élaboration.

Porté par le SMPNR Livradois-  
Forez.

**1 CLE**

(Commission locale de l'eau)

50 membres répartis en 3 collèges  
(25 élus, 13 usagers, 12 État).

**Réunions 2018 :**

1 réunion de la CLE

Pas de réunion du bureau de la  
CLE

3 réunions du comité pilotage  
étude têtes de BV

**1 contrat territorial Dore  
moyenne (2014-2019)**

programme d'actions sur 5 ans  
porté par la C.C. ALF.

**1 contrat territorial Dore amont  
(2015-2020)**

programme d'actions sur 5 ans porté  
par la C.C. ALF.

**1 contrat territorial Dore aval**  
en cours d'élaboration  
porté par le SMPNRLF.**Actions :**

- Restauration des milieux aquatiques
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Animation, communication et suivis

Fusion des 3 CT en 2019.

Réunions comités CT : amont (5),  
moyenne (3) et aval (4).

## Communes du SAGE Dore et EPCI



- BV Dore concerné par 4 EPCI dans le 63, 1 EPCI dans le 42 et 1 dans le 43

- 1 étude sur l'organisation de la compétence GEMAPI portée par le PNRLF(2017-2019)

- modification en oct 2018 des statuts du syndicat du PNRLF pour l'exercice de la compétence GEMAPI par délégation de tout ou partie des EPCI du bassin

- Les 4 EPCI principaux (Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier et Billom Communauté) ont délibéré pour transférer les ITEM hors GEMAPI, notamment l'animation du contrat territorial Dore au SMPNRLF

- demande de labellisation EPAGE du SMPNRLF prévue en 2019

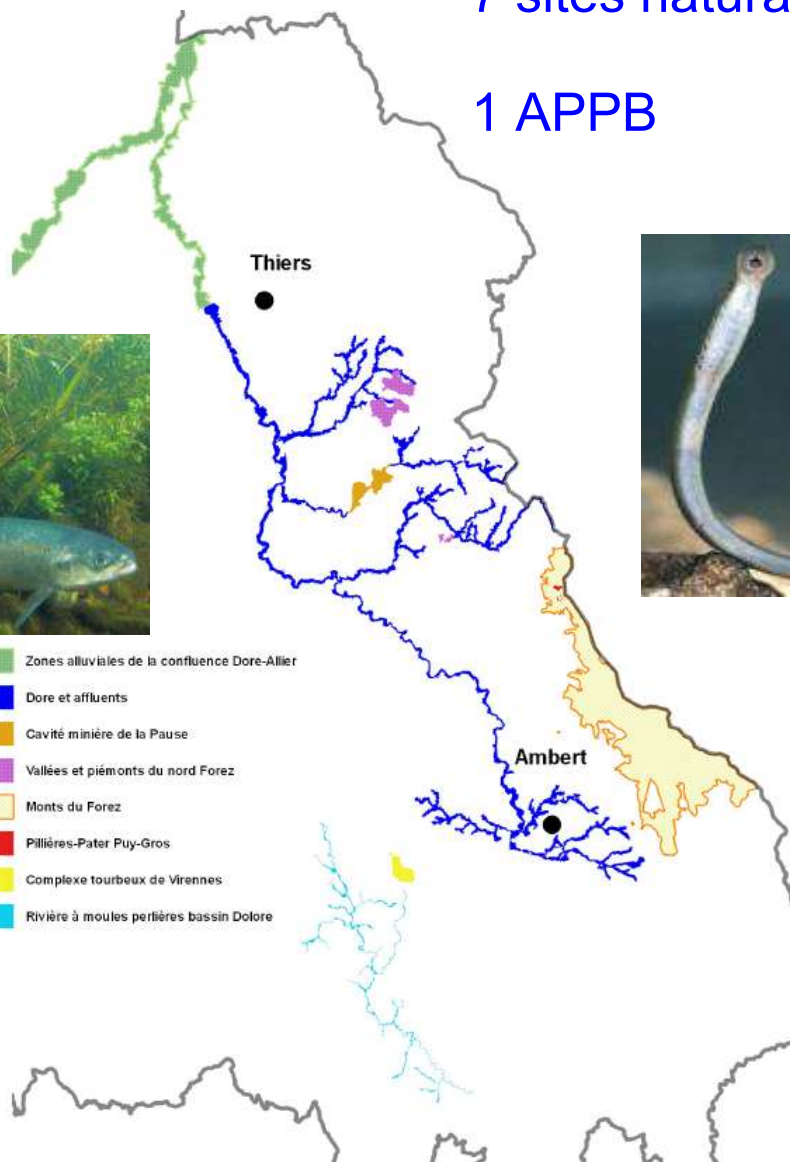


# Préserver la richesse faunistique et floristique

## Les sites Natura 2000 de la Dore

7 sites natura 2000

1 APPB



- **Analyse des impacts sur les sites Natura 2000 grâce aux EIN :** dossier de la microcentrale du Moulin de Lagat (St Martin des Olmes)
- **Un projet de contrat natura 2000 en préparation pour restauration de la tourbière de la Tuile sur St Anthème** dans le site natura 2000 des Mont du Forez. Porté par un propriétaire privé pour un montant de 150 000€, il prévoit l'élimination des ligneux, le comblement des drains, la remise du cours d'eau dans son lit naturel afin de restaurer un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Ce contrat sera déposé en DDT début 2019.
- **APPB des tourbières Pilières Pater et Puy-Gros :** échanges engagés avec le PNRLF et les propriétaires pour mettre à jour le périmètre avec les outils actuels, localiser des zones de mise en défends et toiletter le contenu de l'arrêté.

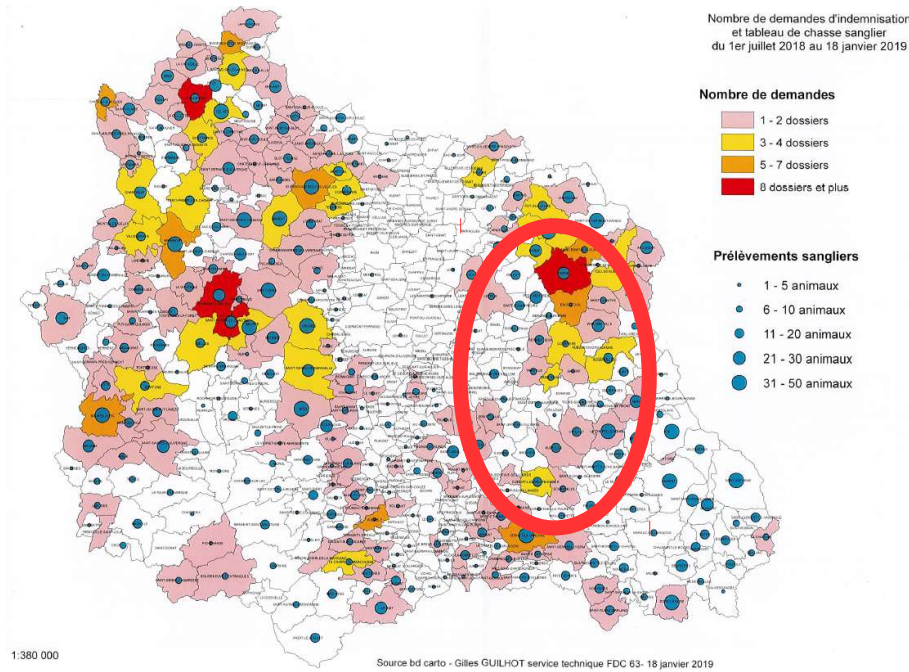


Fig. 1. Tourbière de la Tuile - Saint-Anthème (cadrin photo : E. Aubert-Bertin - PNRLF)

## 3.6

# Préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

- Des dégâts aux cultures agricoles principalement dus au sanglier



2015/2016 : 135 000 €  
2017/2018 : 320 000 €

Nécessité de baisser  
fortement les populations

- Thiers : des problèmes récurrents de dégâts à proximité de la ville. Les sangliers trouvent refuge dans des zones non chassées : Iloa, Vallée des Rouets
- Le cerf n'est pas naturellement présent et il est en zone d'exclusion. Des cerfs ont pu être observés en 2018 à Néronde sur Dore, Chabreloche. Des bracelets sont attribués à la demande.

# Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE

3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire  
Le bassin de la Dore

4 – Eau et agriculture : ZV, AAC, cartographie cours d'eau,  
irrigation, phytos

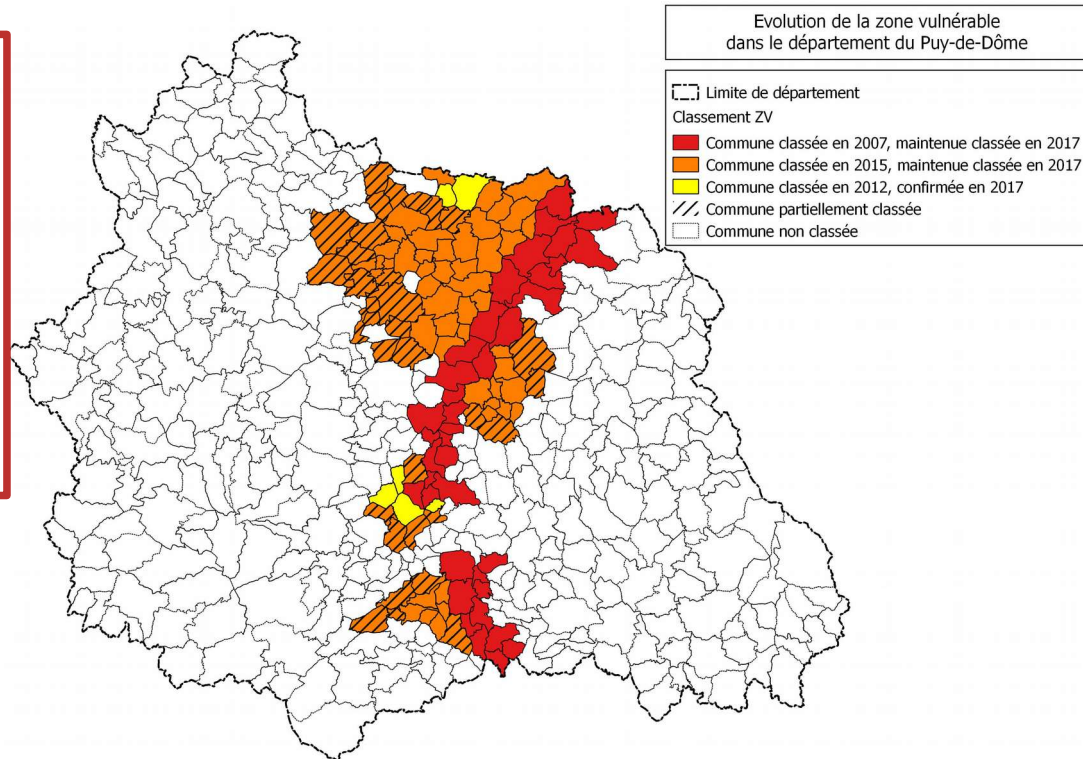
5 – Les services publics Eau et Assainissement

6 - Accompagner financièrement les actions locales

7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales

**Zones vulnérables :**

- Arrêté de délimitation du 2/2/2017 : 125 communes classées dont 33 partiellement
- 31 contrôles conditionnalité (sur 57) en zone vulnérable dont 15 non conformes

**Nouveau programme d'action régional (PAR) :**

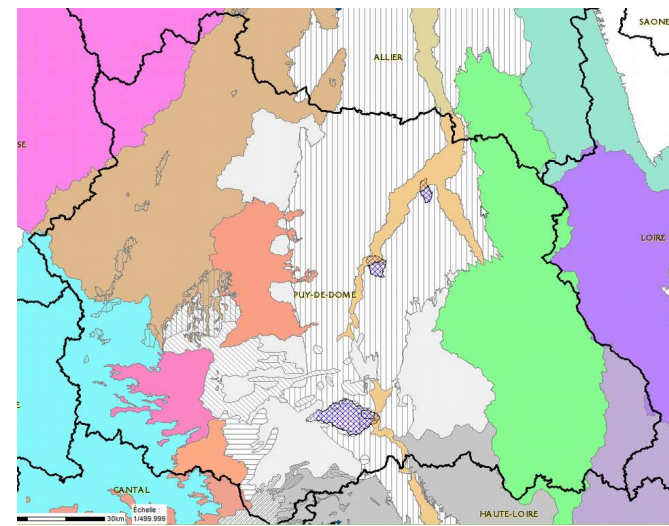
- Arrêté signé le 19 juillet 2018 avec une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018
- Arrêté portant dérogation à la mise en place des CIPAN pris le 3 octobre 2018 compte-tenu des conditions de sécheresse : concerne 90 exploitations dans le 63

**6° campagne de suivi directive nitrates : oct 2018 – sept 2019**

## Lutter contre la pollution diffuse autour des captages prioritaires

### 3 Aires d'Alimentation de Captages (concerne 6 puits AEP)

- **Pont-du-Château (Puits des Cotilles et Gravières)**
  - **Vinzelles**
  - Problématique nitrates et phytosanitaires
  - 6 réunions en comité (bilan année 2017) avec lancement de l'étude bilan du CT (2014-2019),
  - Premiers résultats de l'étude :
    - Pas d'impact des actions du CT sur la qualité des eaux des captages,
    - Peu ou pas de changement de pratiques,
    - Une gouvernance à améliorer,
    - Nécessité de poursuivre des actions et volonté des élus,
  - Réflexion en cours pour s'engager dans un nouveau CT avec un niveau d'ambition plus élevé (en associant davantage de structures agricoles)
  
- **Le Broc**
  - Problématique nitrates et phytosanitaires
  - Bilan du contrat :
    - Pas de réunion de présentation du bilan 2017,
    - Pas d'impact du CT sur la qualité des eaux des captages,
    - Bilan du CT 2014-2019 non lancé.



**Faudra-t-il passer à des programmes d'actions dans le cadre du dispositif ZSCE ?**

## De 3 réglementations différentes vers une même cartographie de référence

- **Les cours d'eau « loi sur l'eau »**
  - Cartographie demandée par l'instruction du 3 juin 2015
  - Définis à partir des 3 critères : source, débit suffisant, lit naturel à l'origine
    - *Inscrit le 8/8/2016 au L215-7-1 du code de l'environnement*

=> réglementation relative aux travaux en cours d'eau
- **Les cours d'eau « BCAE »**
  - Définis par l'arrêté ministériel annuel relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) : cours d'eau en trait plein ou pointillé nommé sur la carte au 1/25 000 de l'IGN la plus récente

=> une bande végétalisée d'au minimum 5 m est nécessaire au titre de la PAC

  - Demande de prise en compte de la carte « internet » pour la campagne 2019
- **Les points d'eau « ZNT » (AP du 5 juillet 2017)**
  - Les points d'eau retenus pour l'application de l'arrêté interministériel du 4/5/2017 dans le 63 sont les cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25000 de l'IGN.

=> distance relative à la zone non traitée (ZNT) s'applique (tout utilisateur)

  - Evolution de l'arrêté préfectoral pour début 2019

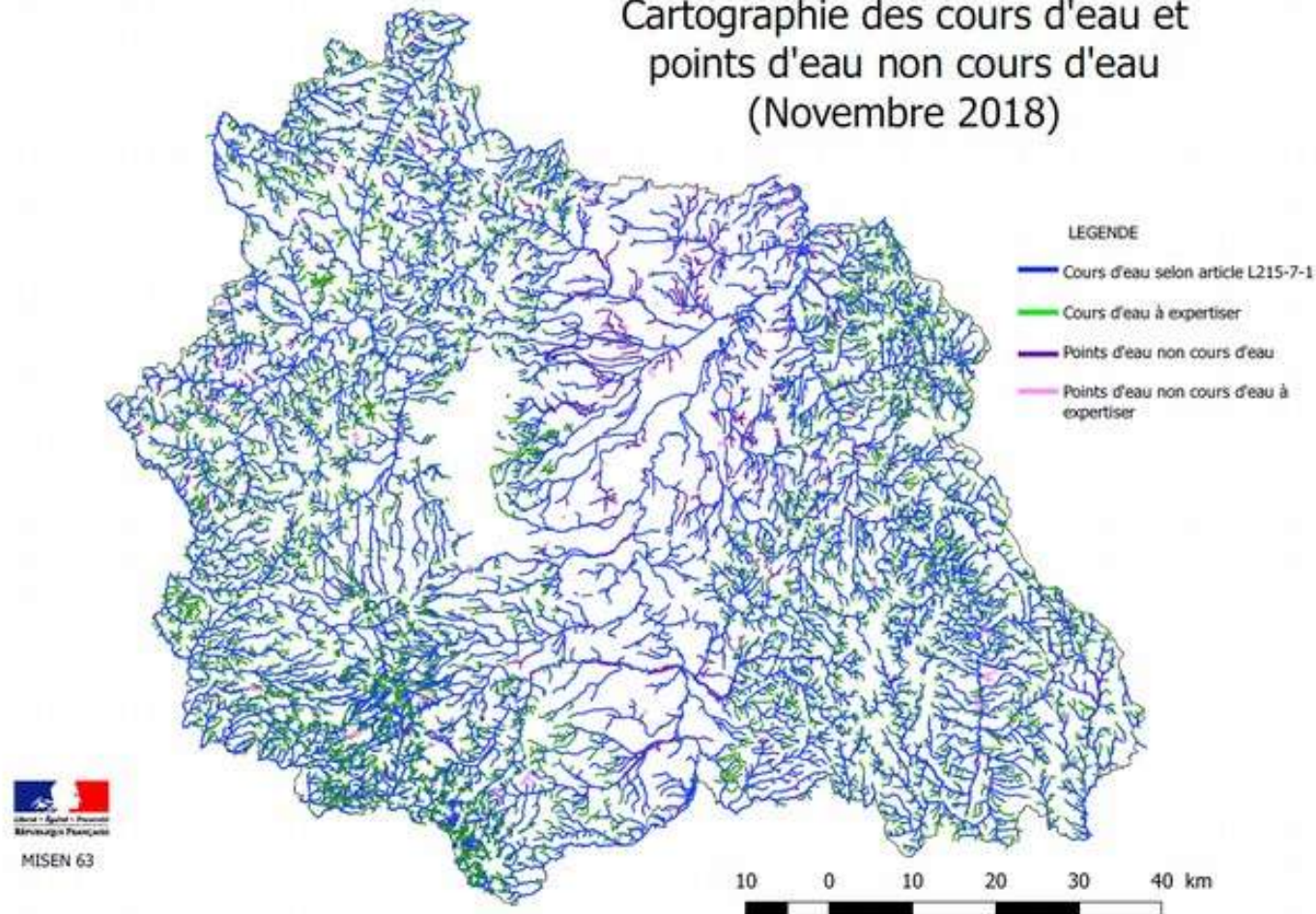
## 4.3

# Cartographie des cours d'eau et point d'eau

Mise à jour de la carte sur le site internet courant **février 2019** incluant :

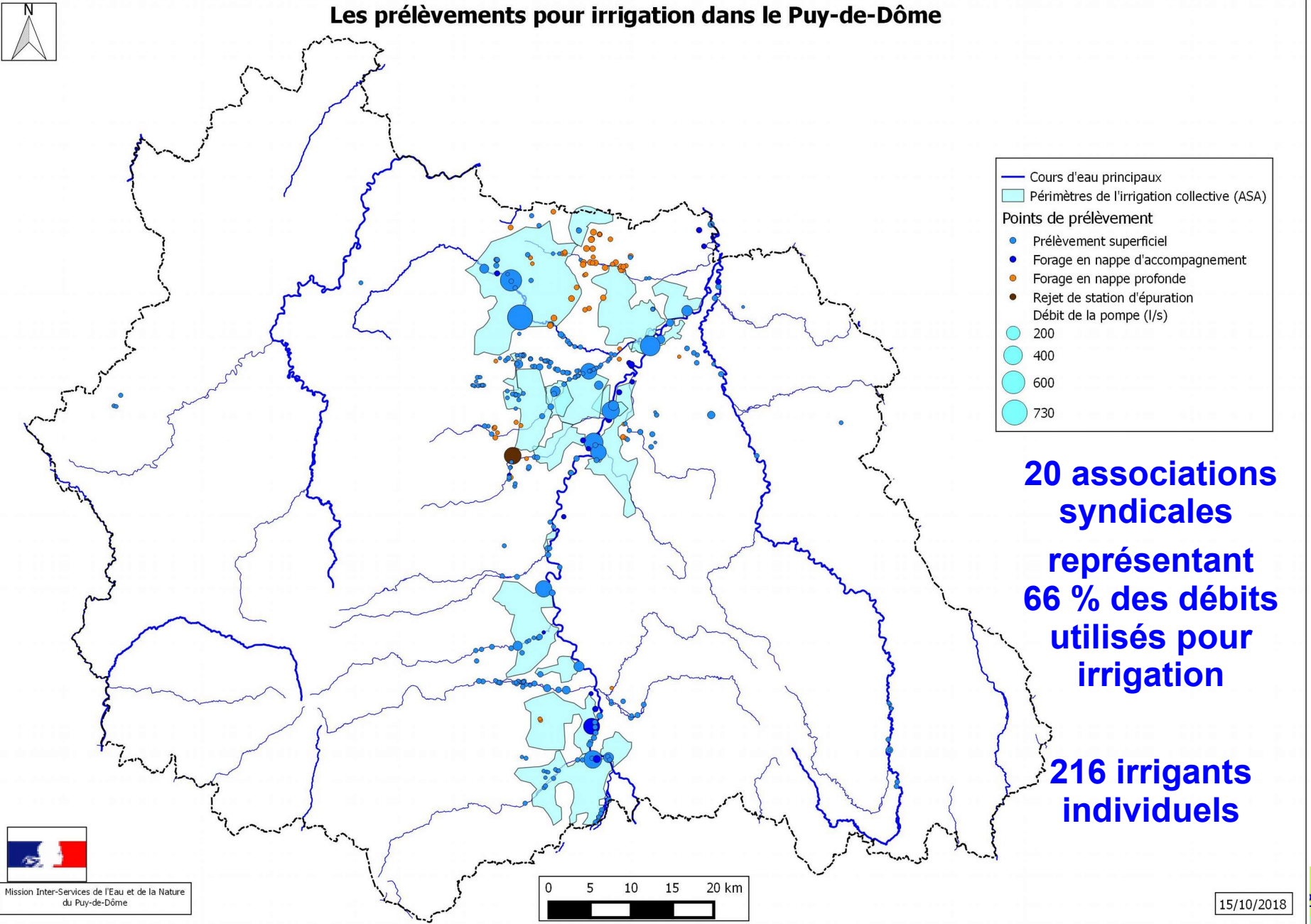
- Les expertises en Limagne (de février à octobre 2018)
- Une quinzaine d'expertises isolées

Cartographie des cours d'eau et  
points d'eau non cours d'eau  
(Novembre 2018)





## Les prélèvements pour irrigation dans le Puy-de-Dôme

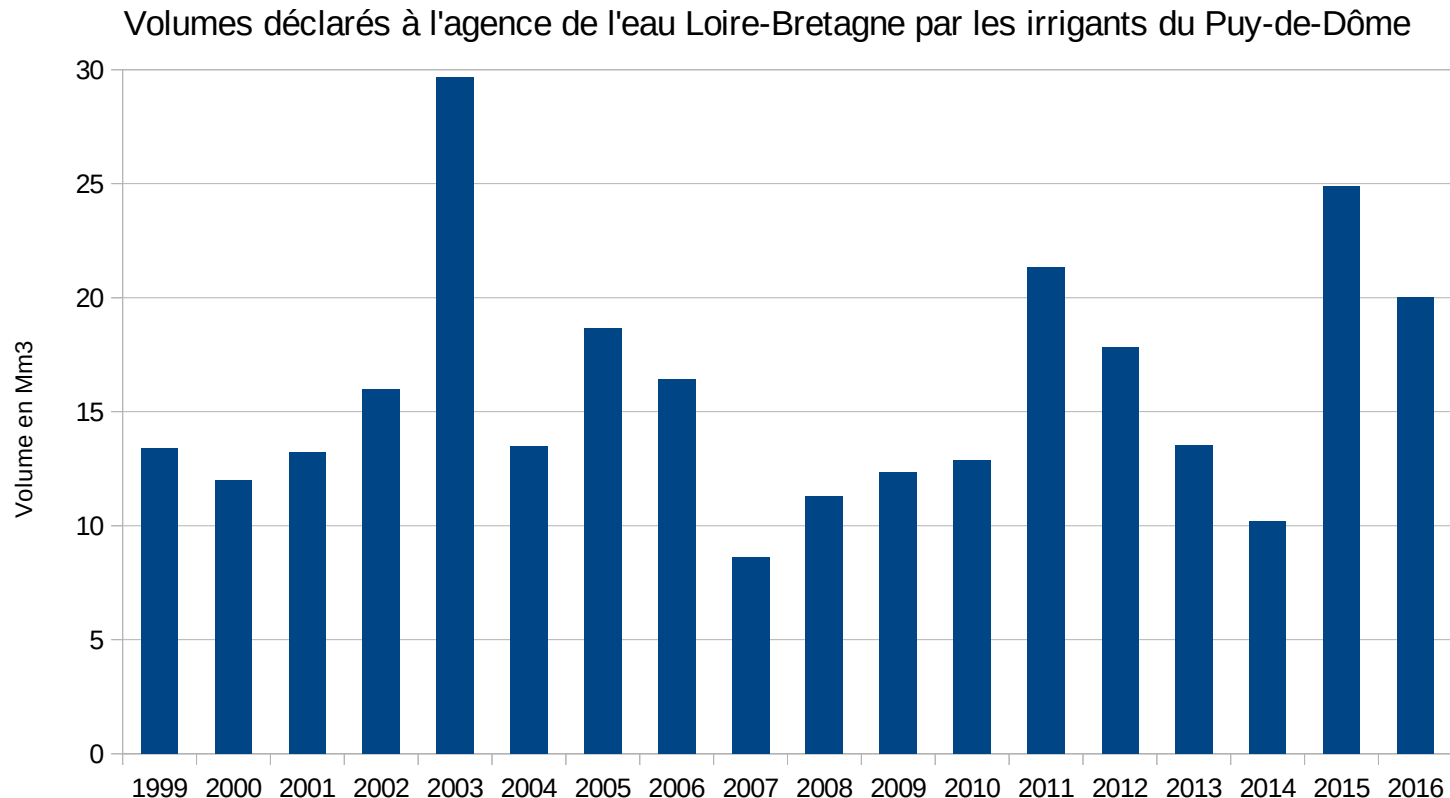


**20 associations syndicales**  
**représentant**  
**66 % des débits**  
**utilisés pour**  
**irrigation**

**216 irrigants**  
**individuels**

## Consommation d'eau agricole

- **15,9 Mm<sup>3</sup>** consommés pour l'irrigation en moyenne
- **30 Mm<sup>3</sup>** consommés en 2003, année historique
- **25 Mm<sup>3</sup>** en 2015 avec ASA des Madeleines et ASA de Montgacon en plus de 2003
- **81 %** consommés par l'irrigation collective



### Objectifs :

- Fixer des volumes maximum par prélèvement (répondre à la réglementation)
- Préciser les modalités de mise en œuvre de la disposition 7B5
- Aller vers une gestion collective concertée

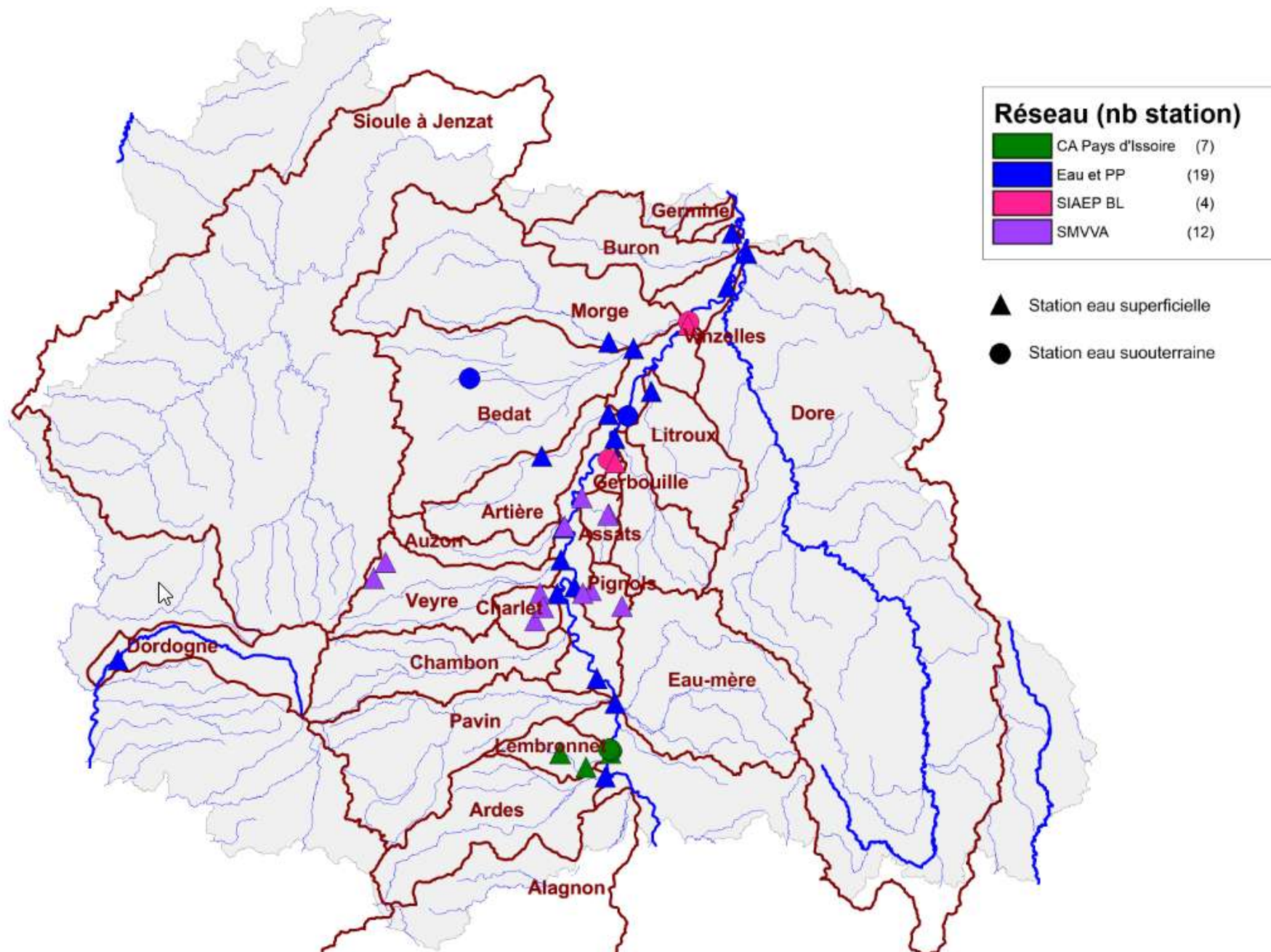
### Étapes / méthodes :

- Réunion de concertation Pref de bassin Loire-Bretagne, DREAL, profession agricole le 28 fév 2018 et 4 juillet 2018
- Étude HMUC portée par les SAGE Allier aval et Haut Allier => lancement fin 2018 pour 3 ans
- Groupe de travail avec la profession : 7 mars, 7 juin, 16 oct.

# Déclinaison du plan Ecophyto dans le Puy-de-Dôme

4.5

- **Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines vis-à-vis des phytosanitaires : 32 stations en ESU (réseau régional et suivis contrats) et 7 stations en ESO**
- **Actions dans le domaine agricole :**
  - Animation d'un réseau de fermes de démonstration : existence d'un réseau grandes cultures dans le Puy-de-Dôme animé par la CA 63 (1 j de démonstration sur le terrain le 10/10/18)
  - 2 collectifs « groupe 30000 » ont été labellisés en 2017
  - 6 GIEE reconnus dans le Puy-de-Dôme
  - 7200 certiphytos délivrés dans le Puy-de-Dôme depuis la mise en place du dispositif (58 % concernent des certificats agricoles)
- **Actions dans le domaine non agricole**
  - Charte d'entretien des espaces publics : 142 communes engagées dont 42 labellisées au niveau 3 (zéro phyto)
  - Charte des jardineries : 9 engagées (sur un total de 30 points de vente engagés en Auvergne)
  - Actions de sensibilisation du grand public et des jardiniers amateurs : publication d'une news letter « L'Echo des jardins »
  - Mise en place d'un groupe de réflexion rassemblant les gestionnaires d'infrastructures linéaires longues (DIR, CD, SNCF, sociétés d'autoroute)
- **Expertise technique auprès des acteurs du territoire (animateurs de CT et captages « grenelle ») confiée à la FREDON**



# Sommaire

**1 - Fonctionnement MISEN**

**2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE**

**3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire  
Le bassin de la Dore**

**4 – Eau et agriculture : ZV, cartographie cours d'eau, irrigation**

**5 – Les services publics Eau et Assainissement**

**6 - Accompagner financièrement les actions locales**

**7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales**

# Services publics eau et assainissement

- Suite à la loi FERRAND du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Structures intercommunales	Compétence « Assainissement » et « eau potable »		
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2026	
Communautés de communes	Optionnelle	Obligatoire sauf si minorité de blocage	Obligatoire
Communautés d'agglomération	Optionnelle	Obligatoire	
Communautés urbaines	Obligatoire		

- Prise de compétence obligatoire en 2020 pour Agglo Pays d'Issoire et Riom Limagne et Volcan
- Compétence ANC déjà prise par 5 autres EPCI (Thiers Dore Montagne, Ambert Livradois Forez, Dôme Sancy Artense, Chavanon Combrailles et Volcans et Billom Communauté)
- Compétence AEP déjà prise par 2 autres EPCI (Combraille Sioule et Morge et Mond'Arverne Communauté)

# Services publics eau et assainissement

## Saisie SISPEA dans le 63

- **Objectif ministériel : 50 % de la population et 25 % des services publiés**

<i>Publiés au 20/12/2018</i>	Eau potable	Assainissement Collectif	Assainissement non collectif
Population	90,5 %	78,7 %	84,9 %
Services	49,4 % (76 services)	34,8 % (138 services)	44,4 % (32 services)

- **Déplacement dans 38 collectivités pour former à la saisie**
- **Date limite de validation des données par la DDT : 31/12/2018**
- **Extraction AFB des données pour rédaction du rapport national : Janvier 2019**



# Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE

3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire  
Le bassin de la Dore

4 – Eau et agriculture : ZV, cartographie cours d'eau, irrigation

5 – Les services publics Eau et Assainissement

6 - Accompagner financièrement les actions locales

7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales



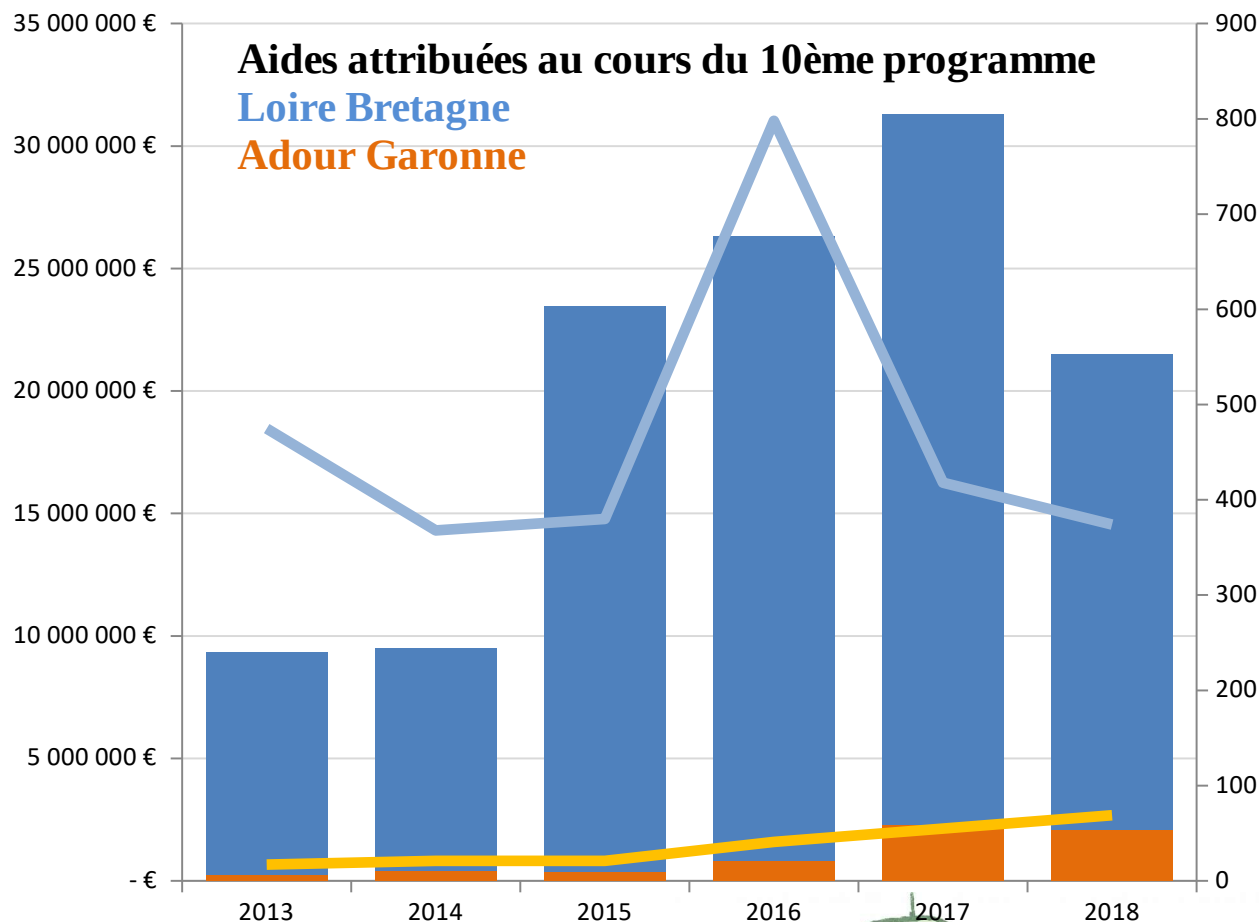
# Département du Puy-de-Dôme

## 10<sup>e</sup> Programme 2013-2018

Engagements financiers pour 2013-2018 :

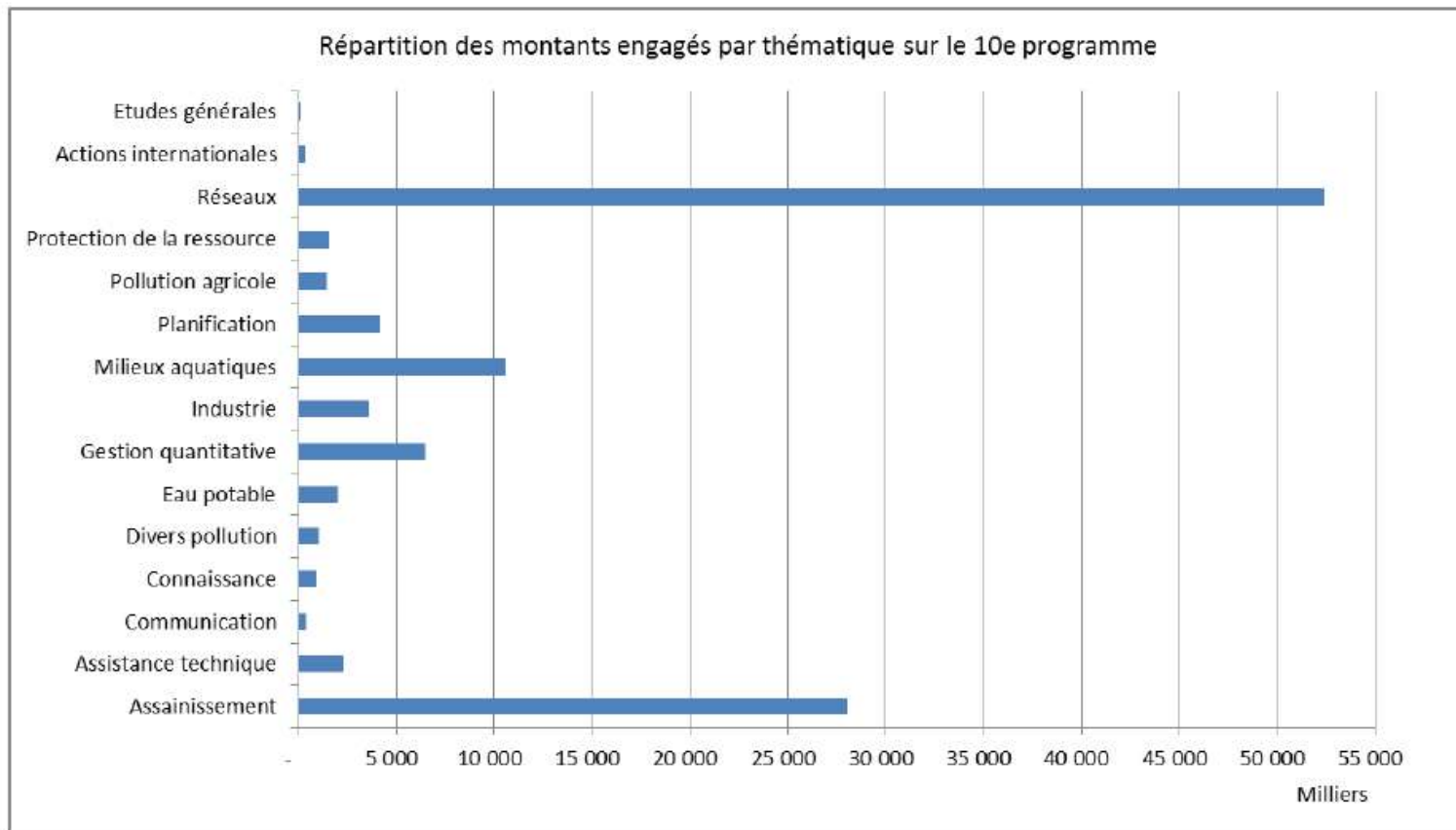
- **349 M€** pour la délégation Allier Loire amont dont **119 M€** pour le Puy-de-Dôme

- **6 M€** pour la délégation Atlantique Dordogne pour le Puy-de-Dôme



## Suivi des engagements financiers

### Récapitulatif des engagements par année et ligne programme





# 11<sup>e</sup> programme

## Les orientations stratégiques

- Deux orientations principales :

- ↳ l'**atteinte des objectifs environnementaux du Sdage**, priorité de l'intervention
- ↳ la **solidarité** avec les territoires ruraux les plus défavorisés

- Les autres orientations :

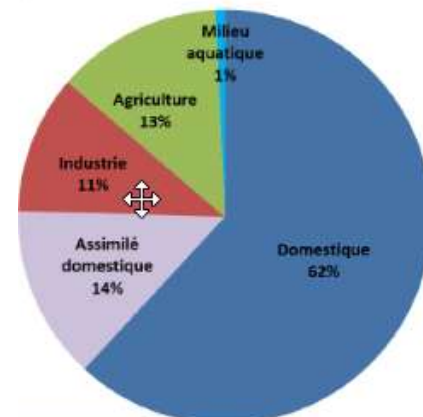
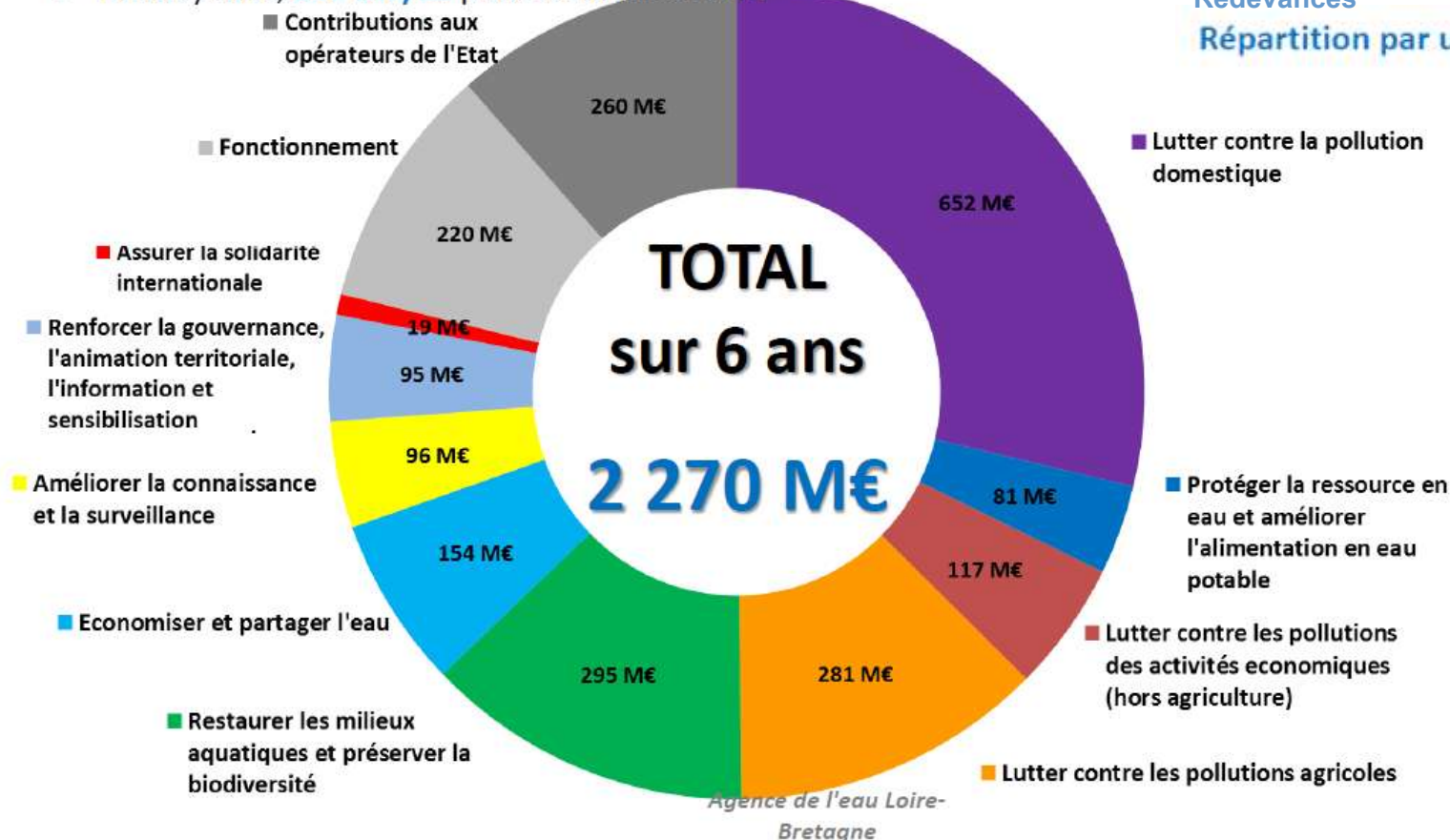
- ↳ un programme **incitatif** : conserver des taux élevés pour favoriser l'engagement des travaux prioritaires
- ↳ un programme **sélectif** : agir prioritairement pour atteindre les objectifs du Sdage
- ↳ un programme **territorialisé** pour coller au plus près des enjeux locaux
- ↳ un programme **plus lisible**



# 11<sup>e</sup> programme

Les dotations

⇒ En moyenne, **335 M€/an** pour les interventions

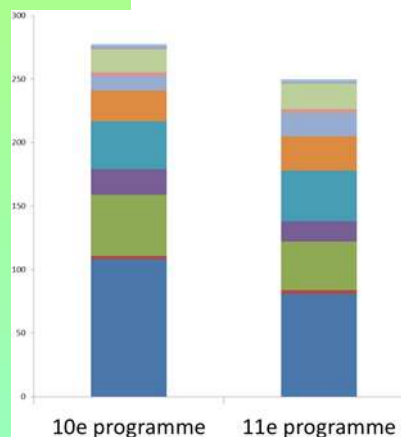
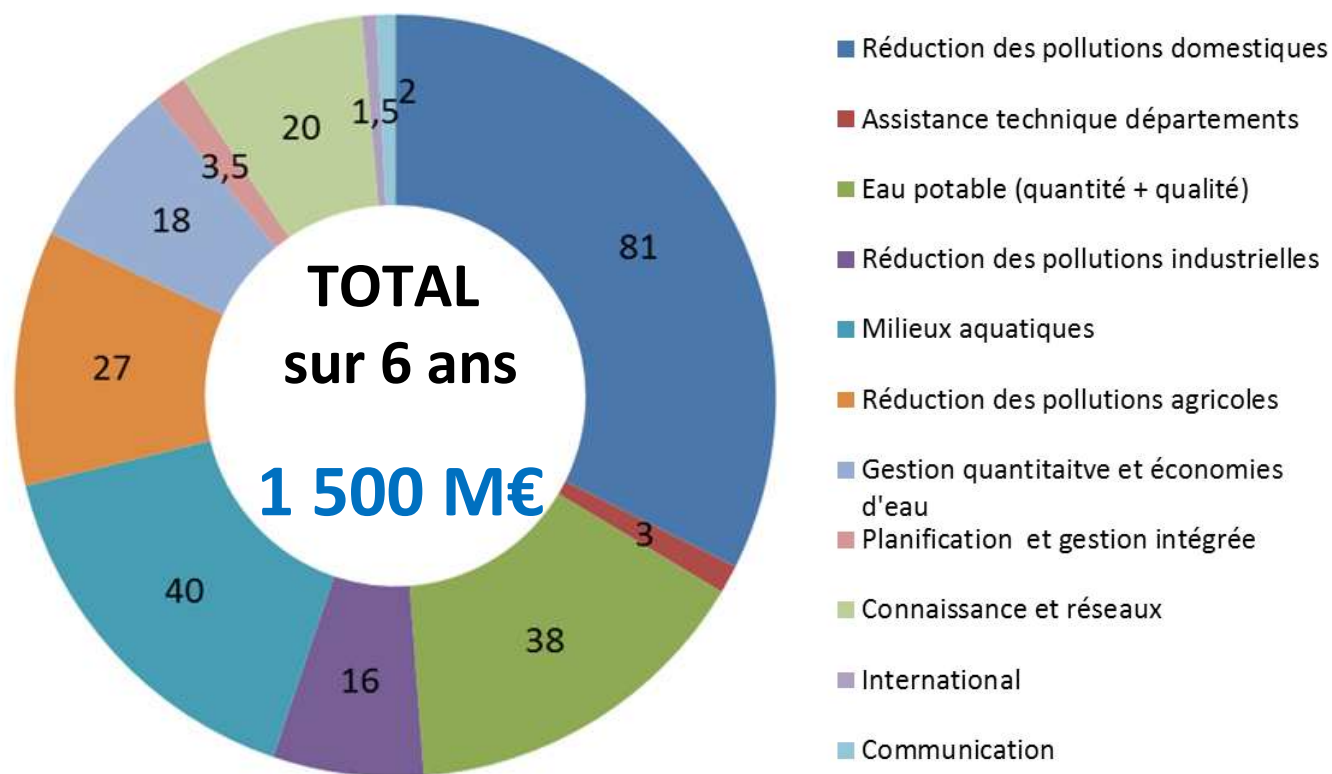


Redevances  
Répartition par usagers

# 11<sup>e</sup> programme Adour-Garonne

Les dotations

**250 M€/an** en moyenne de capacité d'intervention



Répartition des dotations annuelles moyennes en M€

# Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

2 – Révision de l'état des lieux du SDAGE

3 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire  
Le bassin de la Dore

4 – Eau et agriculture : ZV, cartographie cours d'eau, irrigation

5 – Les services publics Eau et Assainissement

6 - Accompagner financièrement les actions locales

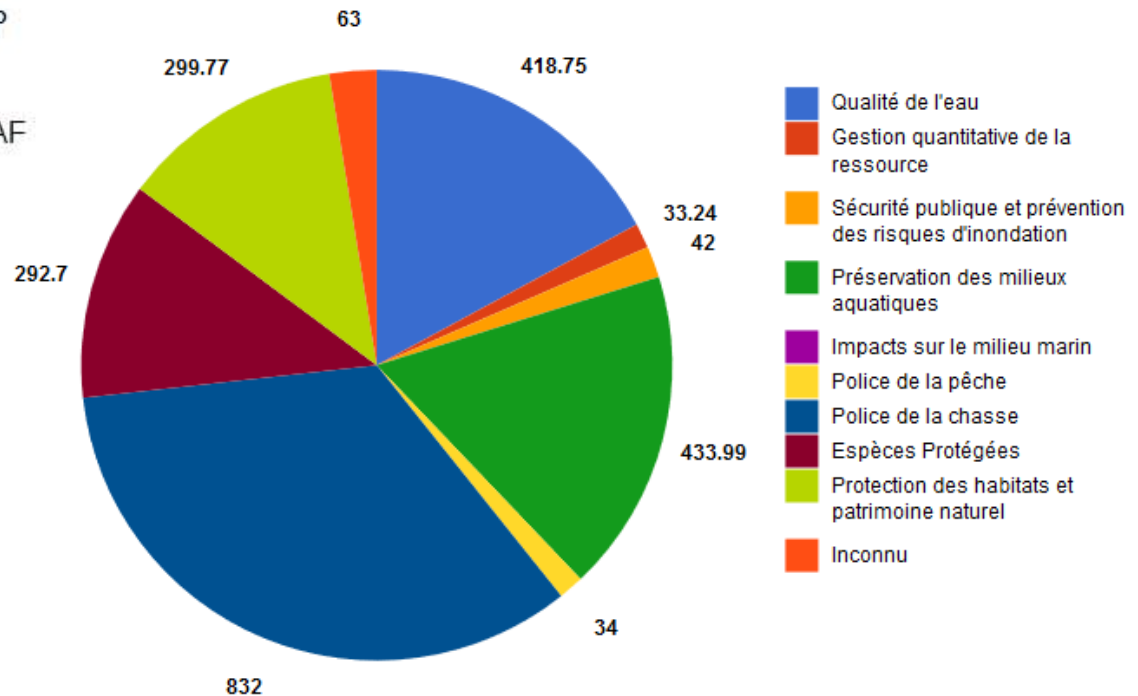
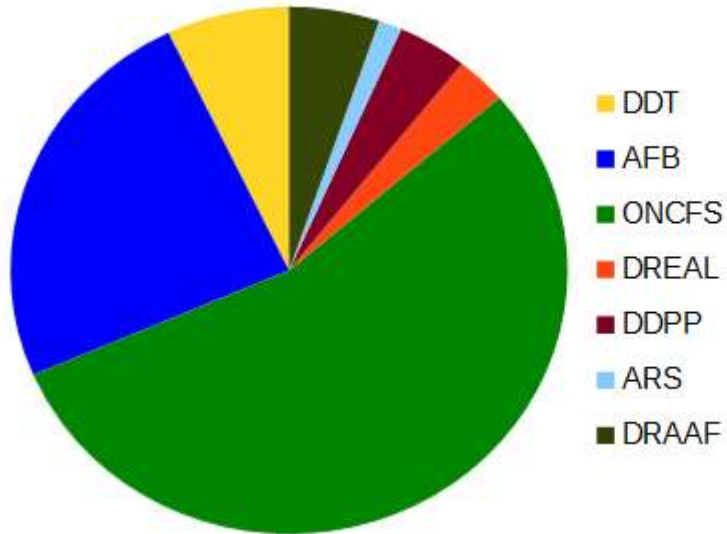
**7 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales**

- un plan de contrôle eau et nature qui fixe les objectifs et définit un pilote par action, suivi par un sous-groupe MISEN
- un protocole d'accord Etat-Parquet-AFB-ONCFS pour coordonner les suites administratives et pénales, actualisé en 2015 : signé le 28 août 2015
- Une journée inter-services sur la Chaîne des Puys le 29 septembre 2018

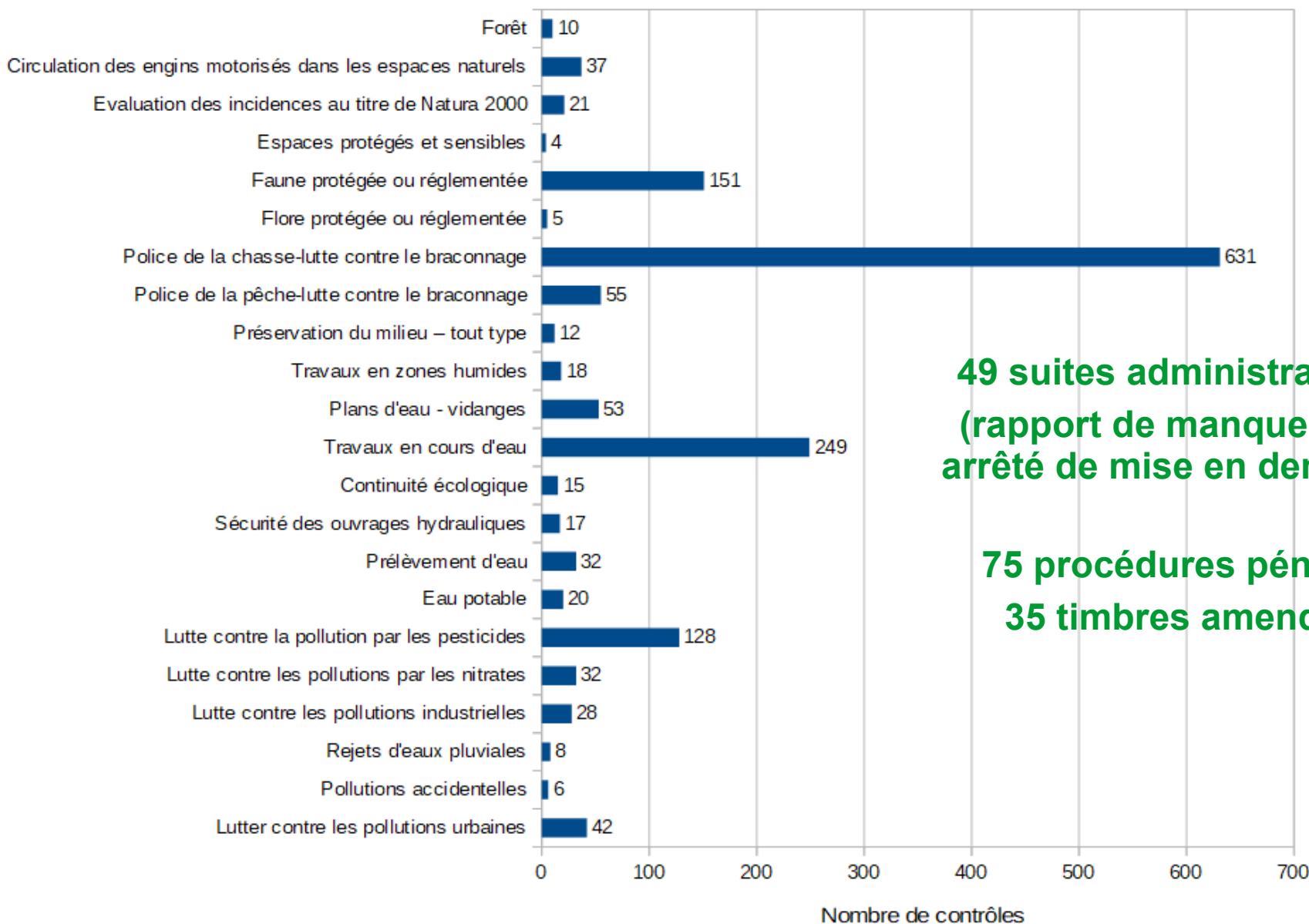


# Contrôler

2450 journées de contrôle en 2018, soit un équivalent de 12,25 ETP



1574 contrôles, dont 149 en bureau / 232 non-conformités



49 suites administratives  
(rapport de manquement,  
arrêté de mise en demeure)

75 procédures pénales  
35 timbres amendes

## Police administrative

- **29** rapports de manquement administratif
- **10** arrêtés de mise en demeure
- **6** sanctions administratives (astreinte, consignation ou fermeture)
- **25 des 84** contrôles adm. non conformes 2017 sont revenus à la conformité (30%)

## Police judiciaire

- **62** PV complets
- **13** PV simplifiés
- **35** Timbres amendes dressés en 2018  
(par AFB-ONCFS-DDPP)

## Suites pénales

données en 2018

- **7** compositions
- **7** transactions pénales
- **5** ordonnances/amendes
- **6** rappels à la loi
- **17** classements sans suite

*36 Fiches navettes en attente retour parquet  
2 Jugements en attente copie jugement*

# Merci pour votre attention

The collage features several overlapping web pages:

- Top page:** "Aides et Redevances en Loire-Bretagne" with navigation for "Aides", "Redevances", and "Services en ligne".
- Map:** "Cartographie des cours d'eau du Puy-de-Dôme" showing a network of rivers and streams in the region.
- GÉORISQUES:** "Mieux connaître les risques sur le territoire" with a search bar and navigation menu.
- ars (Agence Régionale de Santé Auvergne):** "La qualité de l'eau que vous buvez" with a list of "Fiches 'info-facture'" for various departments: Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43), and Puy-de-Dôme (63).



The brochures are titled:

- Identification des cours d'eau** (left): Features a photo of a stream and the text "Rivières, ruisseaux, fossés, rases, canaux ou biefs ?".
- Les règles relatives au déboisement** (right): Features a photo of a forest stream and the text "Ce document s'adresse à tout propriétaire ou exploitant qui s'interroge sur le statut d'un écoulement d'eau en prévision de travaux."

Both brochures include logos for the "Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme" and the date "Novembre 2016".